

**« A.R.C. Rénovation »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social à DREUX (28100)
23 Rue Esmerly Caron
RCS CHARTRES B 929 097 913**

**EXTRAIT DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2025**

...

L'an deux mille vingt-cinq,
Le Mercredi 31 Décembre à 18 heures,

Monsieur Stéphane LESNE, propriétaire des MILLE (1.000) actions de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale composant le capital social de la Société « A.R.C. Rénovation », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est à DREUX (28100), Rue Esmerly Caron N°23,

Associé unique de la Société,

A PREALABLEMENT AUX PRESENTES :

...

L'ASSOCIE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

...

- A la décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce ;
- Aux pouvoirs pour formalités.

...

SL

...

CINQUIEME DECISION

En application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, l'Associé unique décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la Société, bien que du fait des pertes constatées lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025, les capitaux propres de la Société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités.

...

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.